

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B – HAUTE-CORSE

De la commune de Vallica

Séance du 23 mars 2024 à 11 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella, Mme ESCEDI de CAPO Frédérique, M LUIGI Serge, M LUIGI Toussaint.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 7
- Procurations : 0
- Votants : 7
- Absents : 0

N° de la délibération

4/2024

Date de convocation

13 mars 2024

Date d'affichage

27 mars 2024

OBJET

Maitrise d'œuvre
réhabilitation A 388.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire d'arrêter les travaux de la ruine cadastrée A 388, et résilier des divers marchés fin 2022.

Aujourd'hui, la commune souhaite réviser ce projet et achever ces travaux. Pour cette réhabilitation il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre, chargé d'une mission complète, dont le montant s'élève à la somme de 24 800,00 € HT.

Cette mission comprend : le dossier de permis de construire modificatif, établissement du dossier projet, estimatif du coût de travaux restant, établissement du dossier de consultation, règlement de consultation, acte d'engagement, suivi des travaux jusqu'à leurs réceptions.

Le Maire propose en conséquence, d'approuver cette mission de maîtrise d'œuvre, et de solliciter, vu que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses une aide financière auprès de la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

- | | | | |
|-------------------------|-----|------|-------------|
| • Collectivité de Corse | 80% | soit | 19 840,00 € |
| • Commune | 20% | soit | 4 960,00 € |

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la mission de maître d'œuvre concernant la réhabilitation de la ruine cadastrée A 388. ;
- Le plan de financement proposé ;
- Et autorise le Maire à signer tous documents affairant à ce projet.

Fait et délibéré à Vallica, le 23 mars 2024

Le Maire,

M Castellani Jean-René
(Signature et Cachet)